

# LE VALBONNAIS



## MODE D'EMPLOI

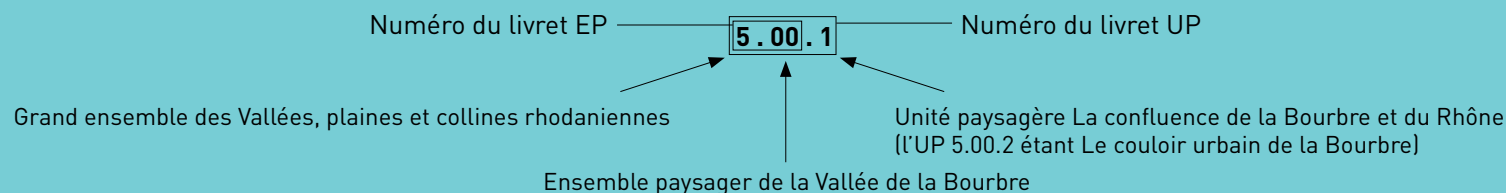


### NOMENCLATURE DES LIVRETS

La numérotation des livrets EP (ensembles paysagers) et UP (unités paysagères) s'appuie sur différents éléments existants. Les EP sont numérotés et nommés selon la nomenclature de la carte des paysages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, élaborée par la DREAL en 2015. La numérotation est constituée de la manière suivante :

- les grands ensembles paysagers régionaux > premier numéro
- les ensembles paysagers régionaux > deuxième numéro
- les unités paysagères départementales > troisième numéro

Par exemple :



### SOURCES DES CARTES

#### Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Limites de communes

- Admin express 2022 > IGN

### BLOC-DIAGRAMME

Cette illustration est une représentation synthétique et schématique du territoire permettant d'illustrer les différentes spécificités paysagères et les enjeux paysagers.

### TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

### SOURCES DES PHOTOGRAPHIES ET DES ILLUSTRATIONS

Les photographies sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs, sauf mentions indiquées dans le tableau (voir mentions légales).

Les photographies réalisées dans le périmètre du Parc National des Écrins ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès du Parc.

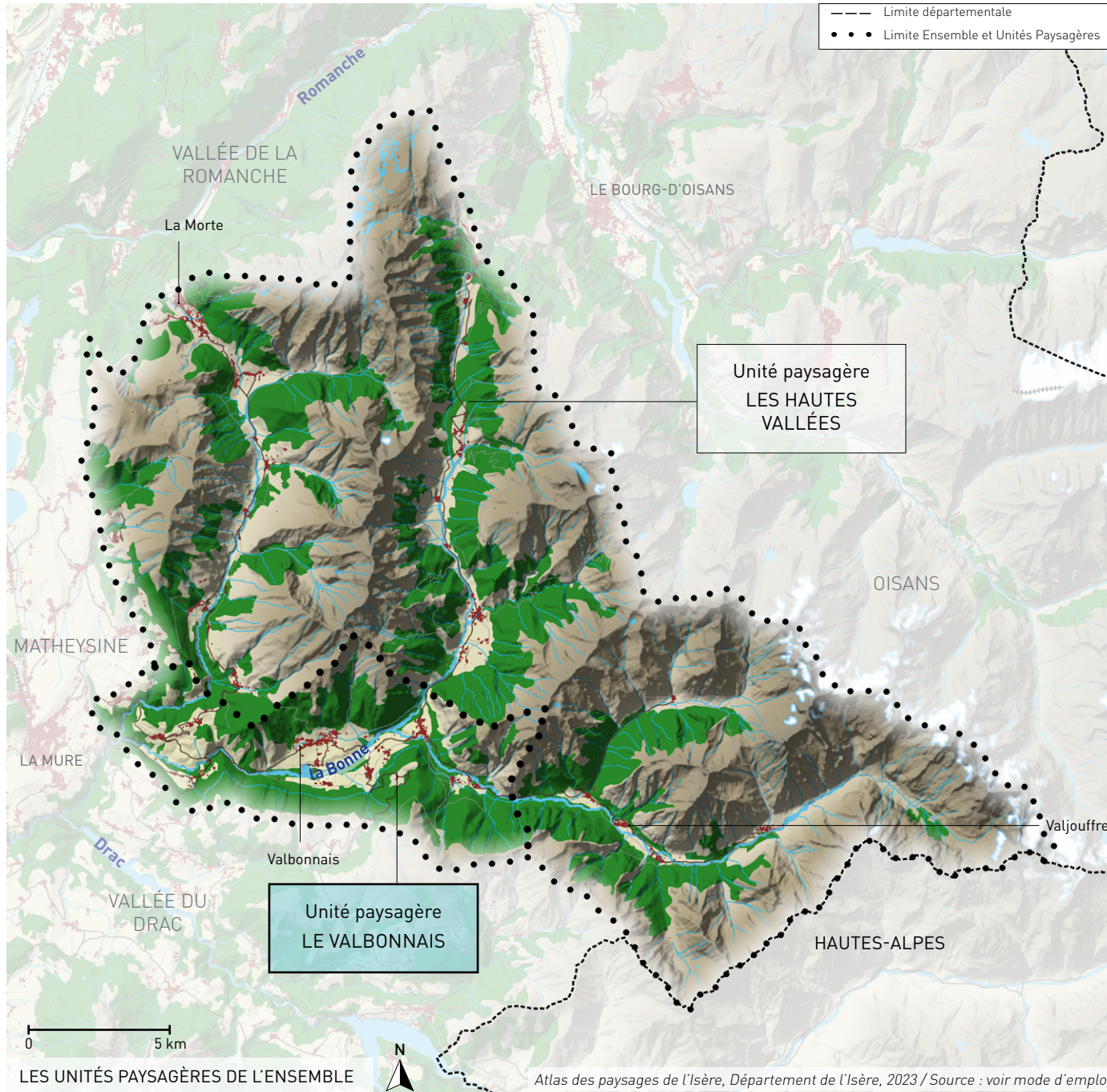
Les illustrations non produites par l'Atelier Passeurs sont libres de droits ou ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès des propriétaires ou auteurs.



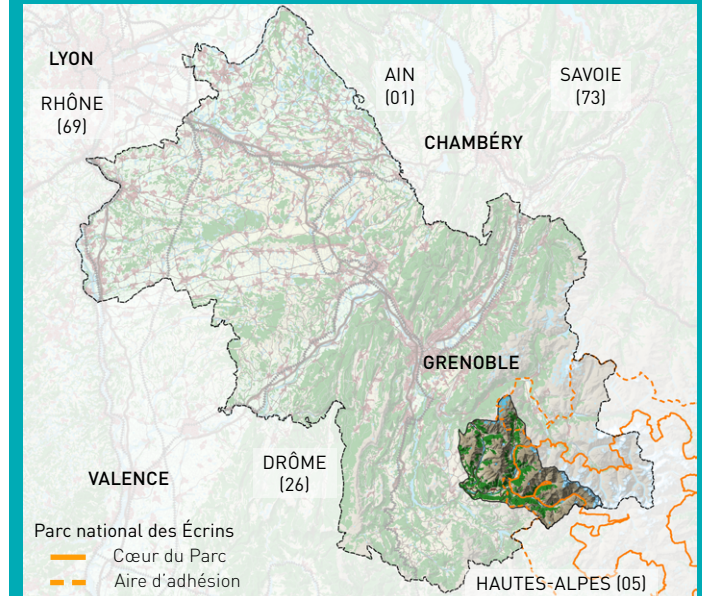
<b>Contexte paysager</b>	<b>4</b>
<b>Présentation de l'unité</b>	<b>5</b>
<b>Spécificités paysagères</b>	<b>6</b>
.....	
<b>Tendances d'évolution</b>	<b>7</b>
- Valbonnais (1960 - 2020)	8
.....	
<b>Enjeux paysagers</b>	<b>9</b>
<b>Proposition d'objectifs de qualité paysagère</b>	<b>10</b>
<b>Déclinaison des OQP en actions envisageables</b>	<b>11</b>
.....	
<b>Quelques références locales</b>	<b>12</b>
<b>Les communes de l'unité paysagère</b>	<b>13</b>



# CONTEXTE PAYSAGER



## L'ensemble paysager des sommets et vallées du Valbonnais dans le Département.



### Synthèse des caractéristiques paysagères de l'ensemble paysager (rappel) :

Un relief sculpté par l'occupation ancienne des glaciers. Un territoire organisé en vallées profondes et sinueuses où l'eau et la présence du minéral prédominent dans les paysages.

Des boisements occupant les pentes abruptes qui s'affinent en haie bocagère et en arbres trognes en bordure de plaine.

Des paysages agraires où les espaces de pâture au cœur des plaines et les alpages prédominent, malgré un pastoralisme en déclin qui entraîne une expansion de la forêt et une fermeture des paysages.

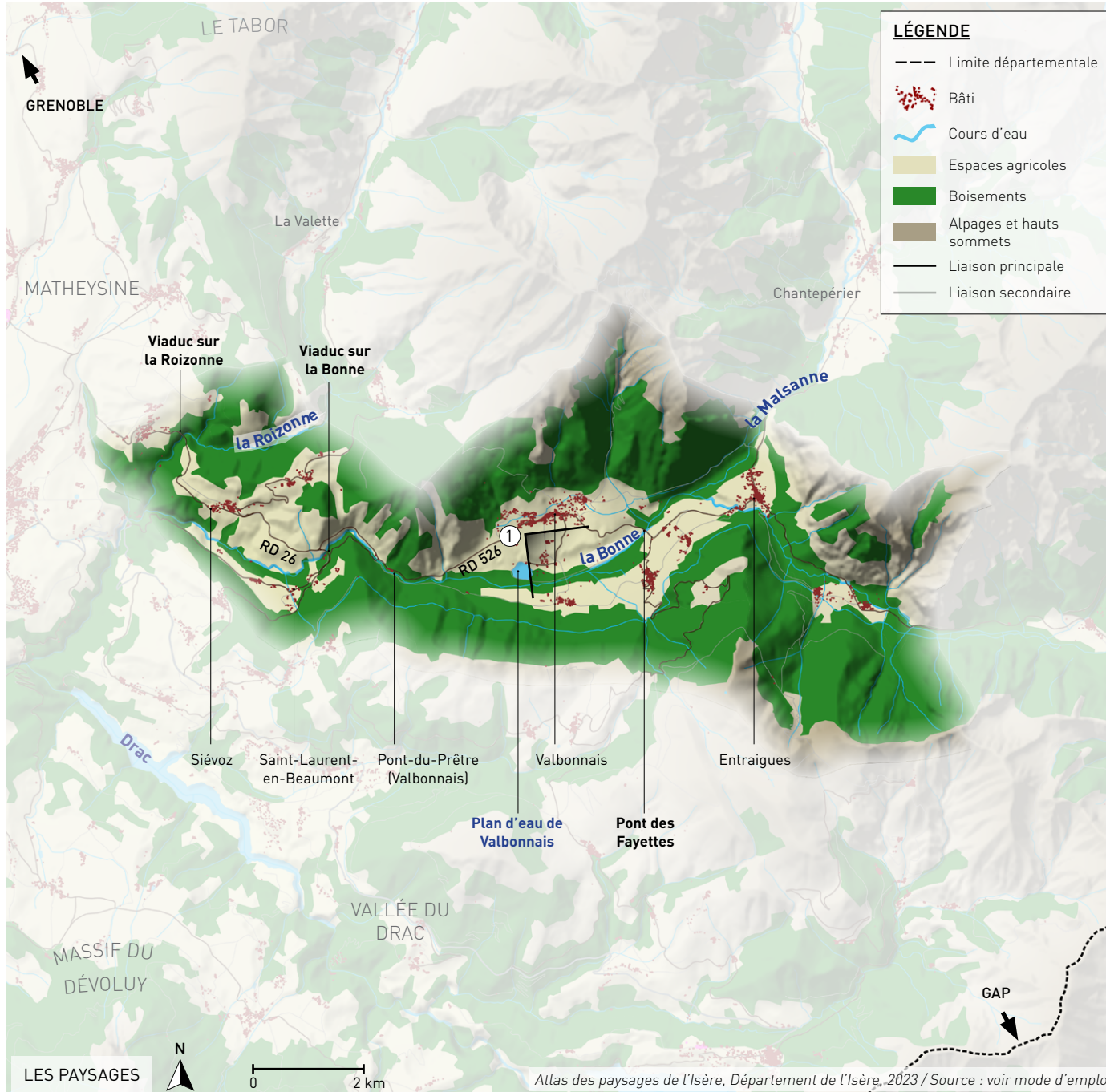
Un territoire peu habité où les populations sont réunies dans des villages groupés aux creux des vallées. Un développement urbain fortement limité qui profite à la préservation du patrimoine bâti.

Un territoire isolé uniquement desservi par les routes de montagne. Des équipements permettant aux populations d'habiter ce territoire de montagne et de profiter de ses ressources naturelles grâce aux ponts, canaux d'irrigation et aménagements sécuritaires.

Des reliefs emblématiques dont le Taillefer et l'Olan, une ambiance sauvage et rude qui marque l'entrée sur le Parc national des Écrins et l'Alpe du Grand Serre comme station de ski de moyenne montagne dispersée dans le paysage et attractive.



# PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



La plaine agricole du Valbonnais qui contraste avec l'environnement montagnard.

Le Valbonnais constitue une porte d'entrée vers les sommets des Écrins et une transition entre le plateau Matheysin et les hautes vallées glaciaires de l'Oisans.

Ce territoire agricole et fertile offre des ouvertures paysagères remarquables qui contrastent avec les versants abrupts et boisés qui l'entourent.

Le bocage de montagne structure les paysages sur les pourtours de la plaine du Valbonnais et souligne la présence des cours d'eau torrentiels et des canaux d'irrigation.

Les hameaux et les villages de petite taille sont installés au pied des reliefs où les jardins potagers forment une transition avec les espaces agricoles et les vergers.

À l'écart des deux principaux axes de circulation : la route Napoléon Grenoble / Gap et la vallée de la Romanche (Grenoble / Briançon), ce territoire connaît une baisse démographique en lien avec la déprise agricole et le déclin industriel. La commune de Valbonnais comptabilise 506 habitants aujourd'hui alors qu'en 1962 il y avait 600 habitants et 1 100 habitants en 1901.



# SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

## Des risques majeurs prédominants

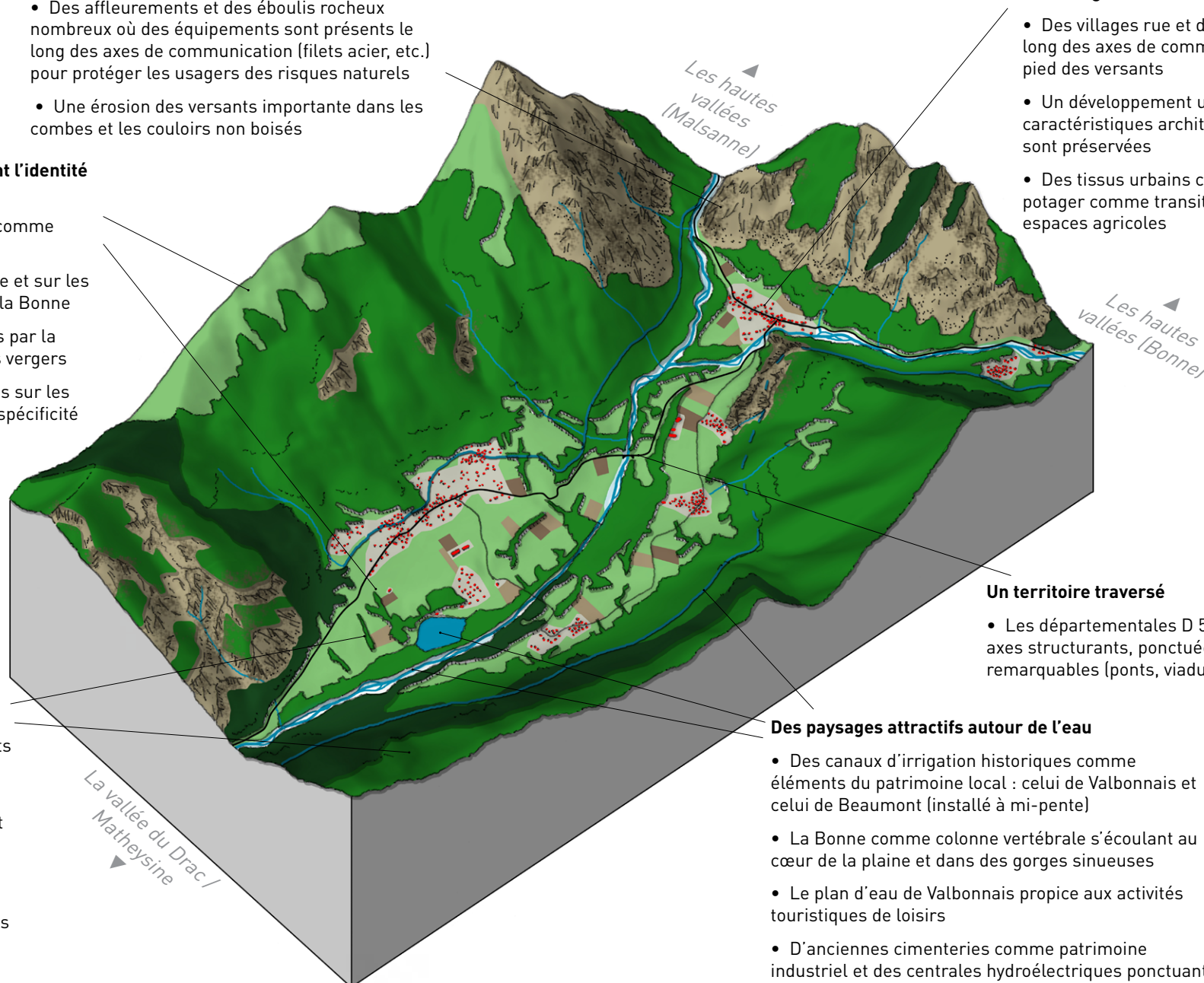
- Des affleurements et des éboulis rocheux nombreux où des équipements sont présents le long des axes de communication (filets acier, etc.) pour protéger les usagers des risques naturels
- Une érosion des versants importante dans les combes et les couloirs non boisés

## Des paysages agricoles marquant l'identité du Valbonnais

- Des alpages sur les sommets comme patrimoine naturel
- Des espaces agricoles en plaine et sur les coteaux ensoleillés surplombant la Bonne
- Des paysages agraires marqués par la prédominance des prairies et des vergers
- Des parcelles de vigne installées sur les coteaux exposés au sud, comme spécificité locale

## Des paysages structurés et ceinturés par les boisements

- Des boisements sur les versants abrupts des massifs montagneux et le long de la Bonne
- Des forêts de feuillus alternant avec des boisements mixtes et quelques forêts de conifères
- Un bocage de montagne et des alignements de fruitiers implantés au pied des pentes et structurant les espaces agricoles



## Une plaine et des coteaux occupés par des villages / hameaux groupés

- Des villages ruraux et des hameaux, le long des axes de communication et au pied des versants
- Un développement urbain limité où les caractéristiques architecturales locales sont préservées
- Des tissus urbains ceinturés de jardin potager comme transition douce avec les espaces agricoles

## Un territoire traversé

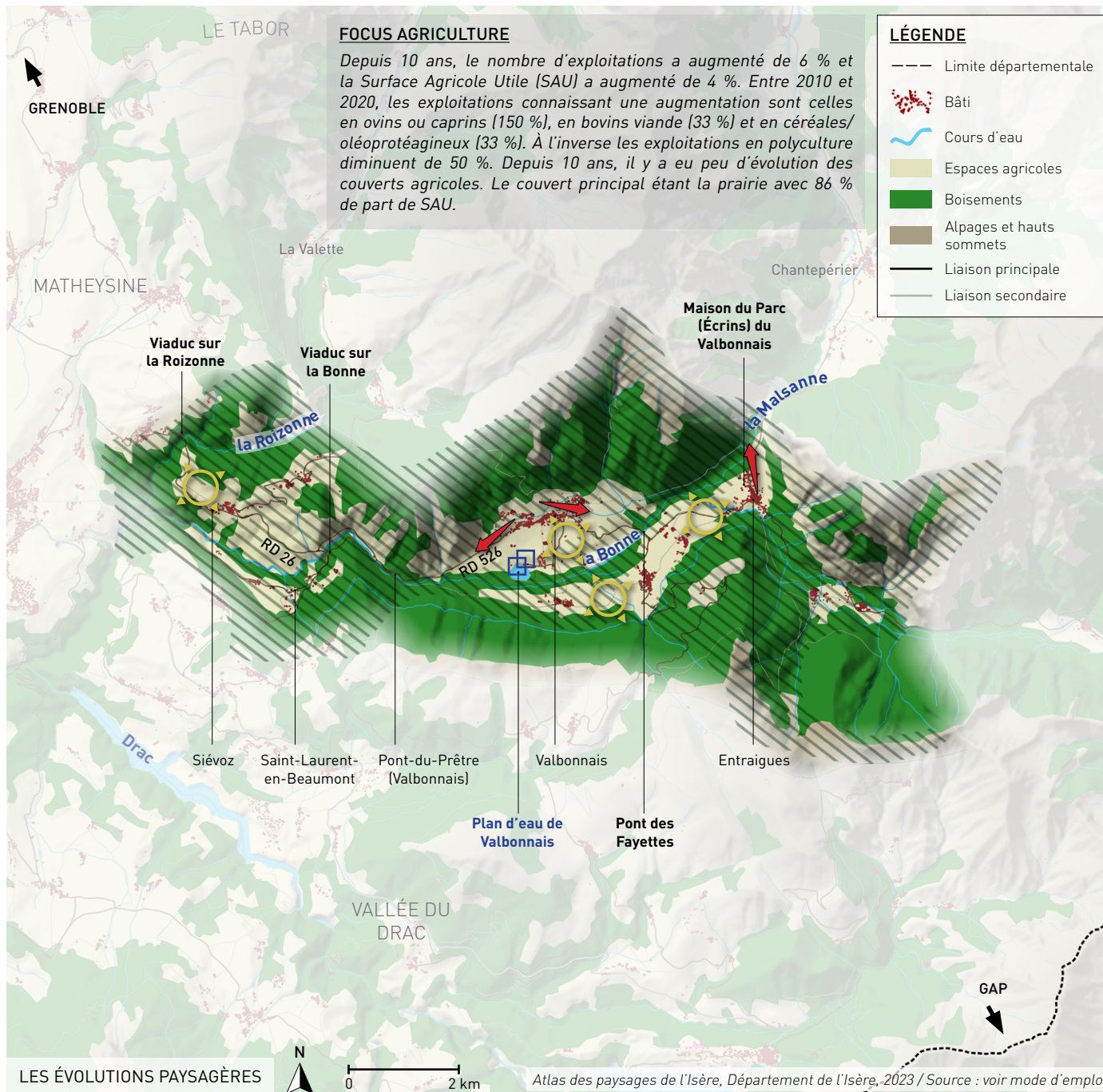
- Les départementales D 526 et D 26 comme axes structurants, ponctuées d'ouvrages d'art remarquables (ponts, viaducs, etc.)

## Des paysages attractifs autour de l'eau


- Des canaux d'irrigation historiques comme éléments du patrimoine local : celui de Valbonnais et celui de Beaumont (installé à mi-pente)
- La Bonne comme colonne vertébrale s'écoulant au cœur de la plaine et dans des gorges sinueuses
- Le plan d'eau de Valbonnais propice aux activités touristiques de loisirs
- D'anciennes cimenteries comme patrimoine industriel et des centrales hydroélectriques ponctuant la Bonne




# TENDANCES D'ÉVOLUTION





Les grandes évolutions paysagères perceptibles dans le territoire au cours des 40 dernières années, en particulier depuis les années 2000 (réalisation de l'Atlas des Chemins du paysage en 2001) :

- 
**Fermeture des paysages par les boisements**
  - Développement des boisements sur les versants
  - Fermeture des clairières
  - Épaississement des boisements linéaires dans les espaces agricoles et des ripisylves

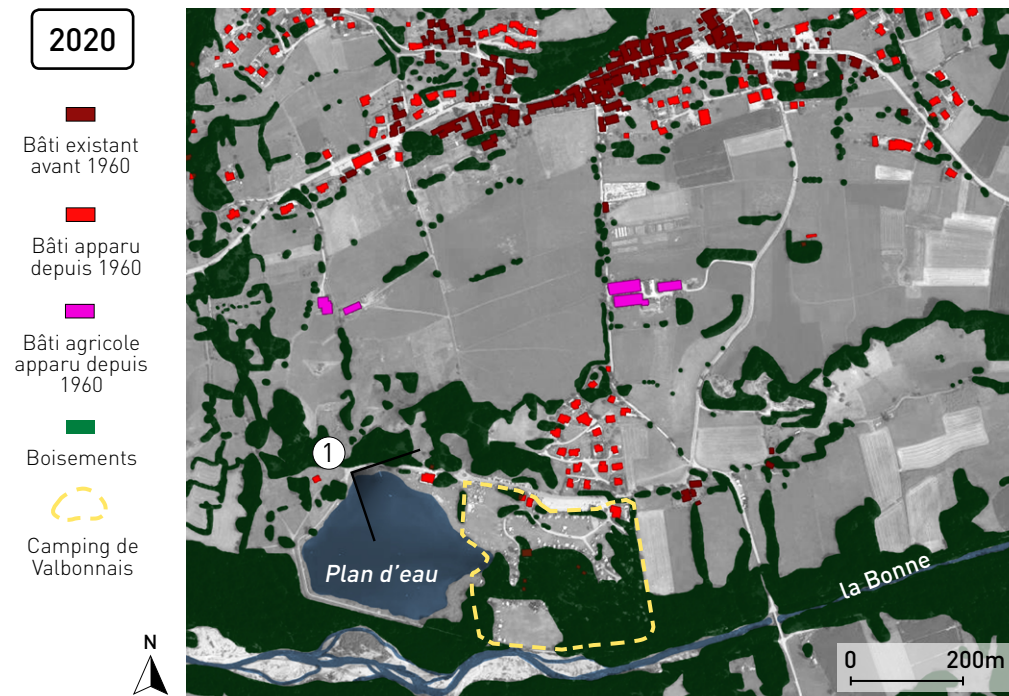
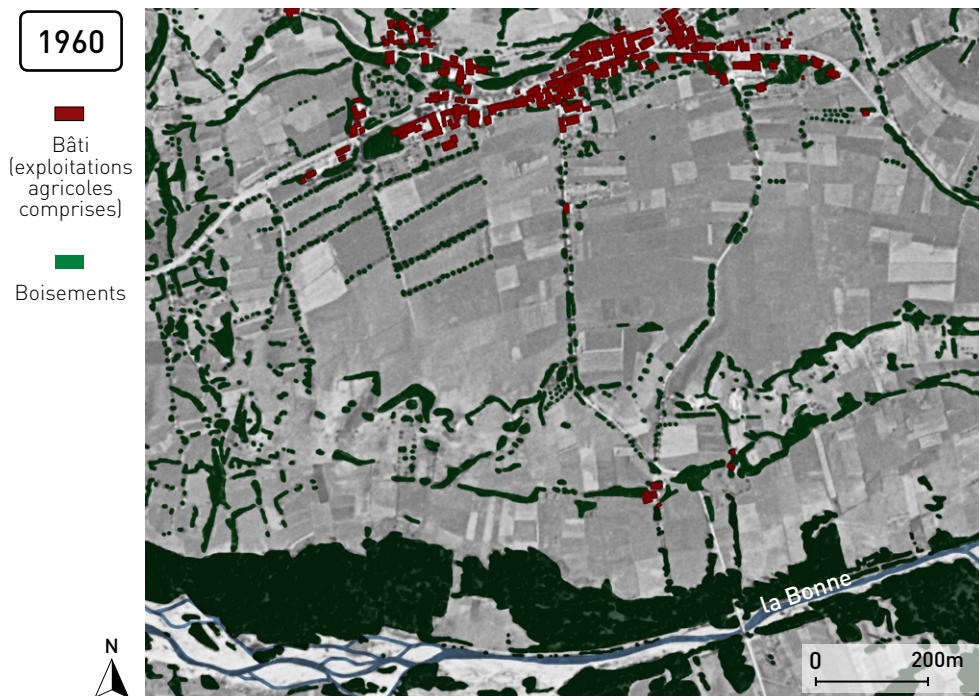
> Perte de la lisibilité des rivières et du bocage de montagne

> Disparition des espaces ouverts, des clairières ainsi que des alpagnes à proximité des versants boisés
- 
**Développement linéaire de l'urbanisation**
  - Installation de lotissements et de maisons individuelles en extension des cœurs de ville et des hameaux, le long des axes routiers

> Étalement urbain limité, perte de la lisibilité des entrées de ville et des silhouettes villageoises
- 
**Attrait pour les territoires d'eau avec une augmentation significative ces dernières années en lien avec le changement climatique**
  - Développement résidentiel près du plan d'eau de Valbonnais et des équipements touristiques (campings, base nautique,...)
  - Pression foncière sur les espaces naturels lacustres
- 
**Évolution du modèle agricole**
  - Agrandissement des parcelles cultivées, de pâturage et de fauche
  - Installation d'exploitations agricoles de taille conséquente au cœur des paysages agraires



# VALBONNAIS (1960 - 2020)



Source : voir mode d'emploi p2.

## Développement de l'urbanisation et évolution des boisements

La commune de Valbonnais a connu des évolutions urbaines et paysagères en lien avec l'implantation des nouvelles constructions au bord du plan d'eau et le développement des boisements.

Entre 1960 et aujourd'hui, les espaces agricoles ont connu des transformations liées à leurs structures et leurs emprises : regroupement et agrandissement des parcelles. Des exploitations agricoles de taille importante se sont installées au cœur des espaces agricoles. Près de la Bonne, un plan d'eau a été créé.

### • Développement de l'urbanisation

- 1960 Urbanisation dense et concentrée au cœur du village et sous forme de hameaux groupés.

> 2020 Apparition de maisons individuelles autour des noyaux villageois et à proximité du plan d'eau. Aménagement des rives du plan d'eau pour la pratique de loisirs : création d'un camping, d'une base nautique, de parkings, de cheminements piétons, etc.

>> Perte de lisibilité des tissus villageois et artificialisation des berges du plan d'eau

### • Évolution des boisements

- 1960 La végétation sous forme de haies bocagères et d'alignements de fruitiers (essentiellement des noyers) structure les espaces agricoles.

> 2020 Les haies bocagères se sont épaissies et ont évolué en boisements. Certains alignements de fruitiers ont disparu en lien notamment avec le regroupement parcellaire.

>> Perte de la lisibilité des haies et des alignements de fruitiers dans les paysages agraires



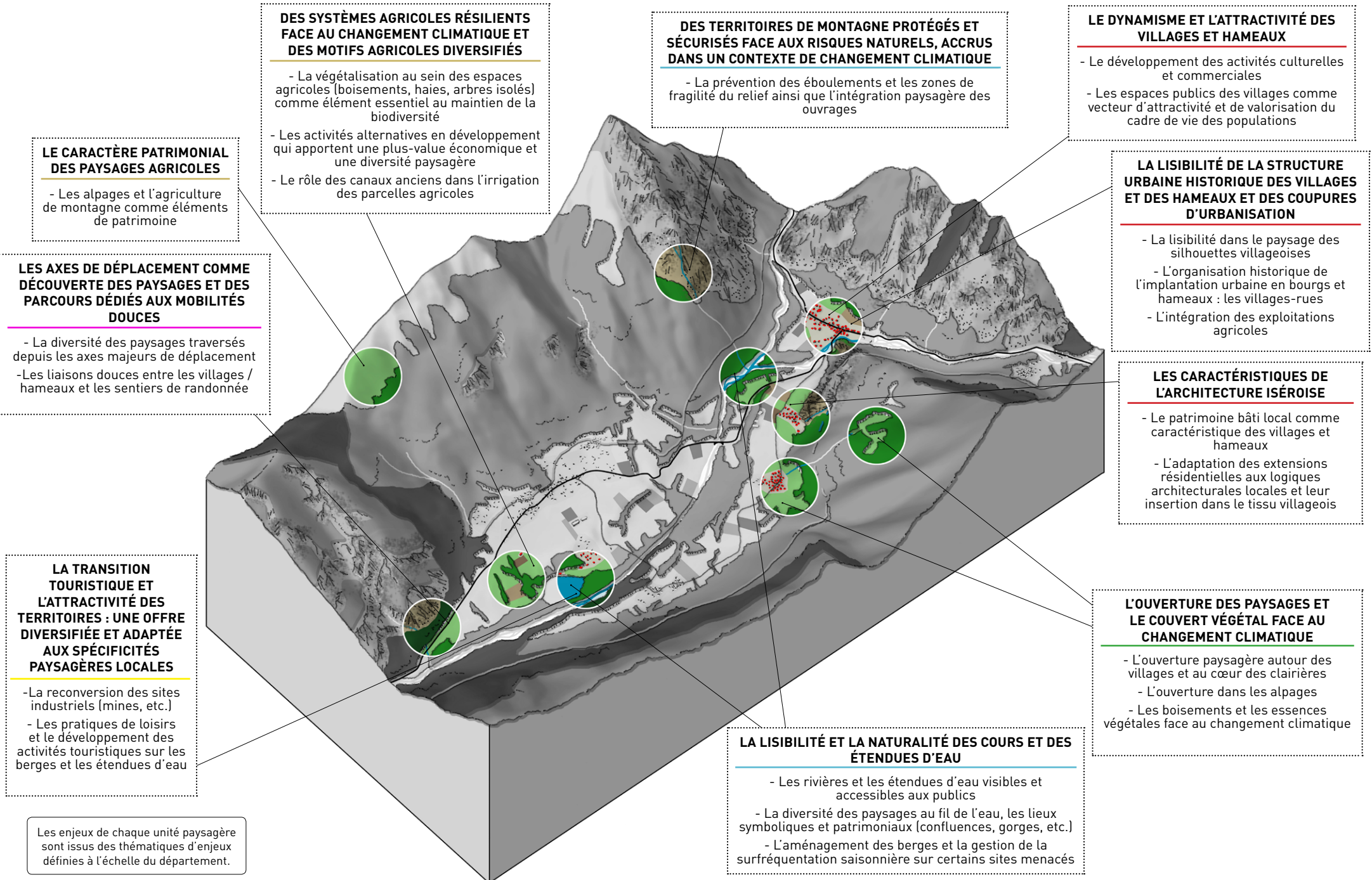
Source : www.isere-tourisme.com



# ENJEUX PAYSAGERS

« Les enjeux du paysage désignent les paysages qui préoccupent les populations soit par leur changements, soit par leur changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »  
Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages

Autrement dit, un enjeu est un **élément du paysage à perdre** ou **à gagner**, sur lequel on souhaite **miser** pour construire l'**avenir** du territoire.



# Proposition d'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).  
Les Atlas des paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages



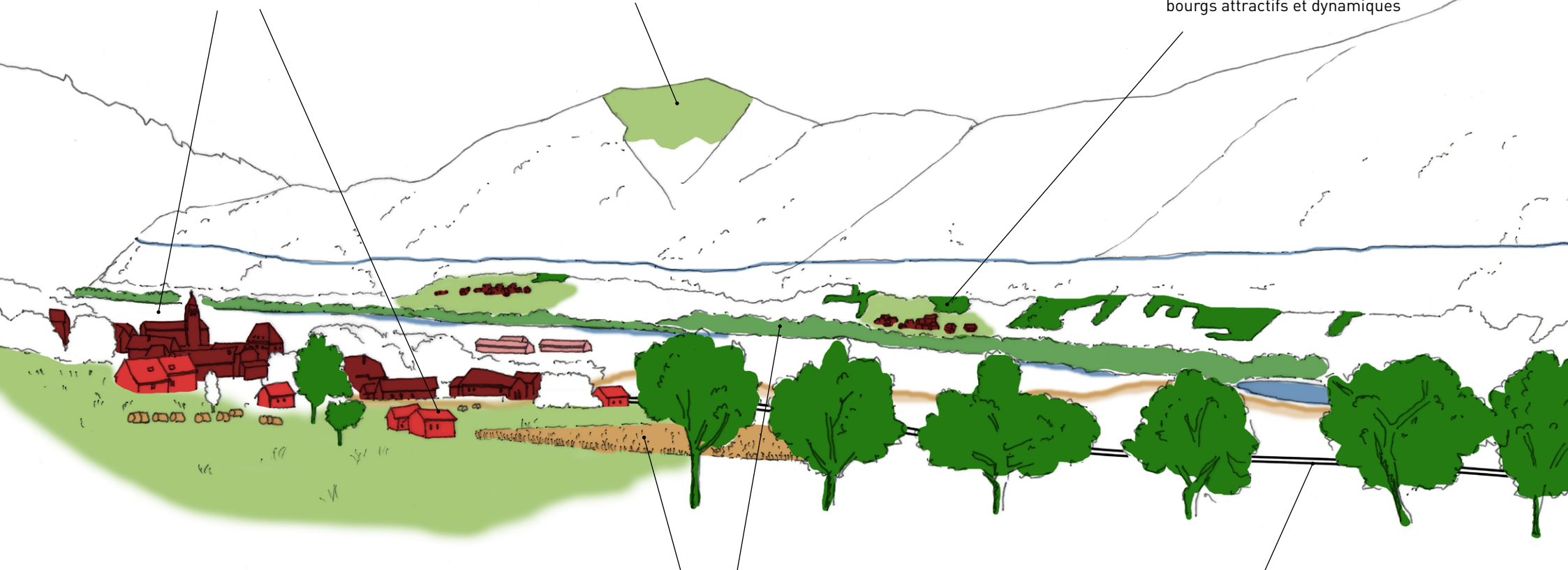
Des **MILIEUX URBAINS** qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique



Des **ALPAGES** préservés et accueillants, façonnés par une activité pastorale dynamique



Des **VERSANTS DE MONTAGNE** qui dialoguent, vêtus d'une forêt patrimoniale exploitée mais partagée et formant un cadre de vie ouvert et sécurisé pour des bourgs attractifs et dynamiques



Des **PLAINES AGRICOLES** sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les valeurs des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique



Des **FONDS DE VALLEES** vivants aux cours valorisés, aux liaisons fonctionnelles et visuelles perméables et fluides pour tous et assurant un cadre de vie qualitatif



Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés en pistes d'actions à travers des fiches pédagogiques thématiques à l'échelle du département.



# Déclinaison des **OQP** en **actions** envisageables

RELIEF ET EAU	COUVERT VÉGÉTAL	AGRICULTURE	URBANISATION / ARCHITECTURE	ÉQUIPEMENTS	PERCEPTIONS
Des <b>PLAINES AGRICOLES</b> sillonnées par des cours d'eau valorisés, moteurs de qualité environnementale et d'aménités, illustrant les valeurs des terroirs, de leurs patrimoines bâti et agronomique					
> Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles, lorsque cela est pertinent, grâce à des sentiers et des aménagements doux	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés</li> <li>&gt; Préserver les trames bocagères, les arbres isolés et favoriser la plantation de haies</li> <li>&gt; Valoriser la filière bois locale comme revenu complémentaire pour les agriculteurs</li> </ul>	> Favoriser la polyculture en veillant à l'équilibre entre prairies, arboriculture, petites cultures et cultures de grande production	> Intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage		
Des <b>MILIEUX URBAINS</b> qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique					
> Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles, lorsque cela est pertinent, grâce à des sentiers et des aménagements doux		> Préserver, autour des villes / villages, les terrains les plus propices à l'agriculture pour former des ceintures vertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préserver / Valoriser les éléments patrimoniaux et aménager les espaces publics attenants</li> <li>&gt; Favoriser les constructions en matériaux biosourcés, renouvelables et économes en énergie</li> <li>&gt; Requalifier / reconvertir le patrimoine industriel</li> </ul>		
Des <b>VERSANTS DE MONTAGNE</b> qui dialoguent, vêtus d'une forêt patrimoniale exploitée mais partagée et formant un cadre de vie ouvert et sécurisé pour des bourgs attractifs et dynamiques					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maîtriser la progression des boisements pour éviter la fermeture des paysages</li> <li>&gt; Restaurer les trames bocagères anciennes, recenser et préserver les arbres isolés et les vergers comme éléments du patrimoine paysager</li> <li>&gt; Veiller à l'équilibre des essences de feuillus et conifères, notamment dans la perspective de la résilience face au changement climatique</li> </ul>	> Favoriser le maintien des prairies et des cultures aux abords des villages pour préserver l'ouverture des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poursuivre la préservation / valorisation du bâti patrimonial vernaculaire, industriel, castral et des ouvrages d'art</li> <li>&gt; Mettre en valeur les silhouettes villageoises groupées, accrochées à la pente, et prendre en compte les covisibilités</li> <li>&gt; Requalifier les espaces publics des centre-bourgs pour valoriser leur spécificité</li> </ul>	> Agir sur les sites exposés aux risques naturels en privilégiant les aménagements naturels et intégrés au paysage	
Des <b>ALPAGES</b> préservés et accueillants, façonnés par une activité pastorale dynamique					
> Préserver les milieux humides d'altitude		> Limiter l'enfrichement des alpages en favorisant le maintien de l'activité pastorale	> Préserver / Réhabiliter le bâti patrimonial vernaculaire d'altitude, particulièrement les cabanes de berger		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Valorisation du lien culturel fort existant entre les vallées et les alpages</li> <li>&gt; Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables</li> </ul>
Des <b>FONDS DE VALLÉES</b> vivants aux cours valorisés, aux liaisons fonctionnelles et visuelles perméables et fluides pour tous et assurant un cadre de vie qualitatif					
> Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles, lorsque cela est pertinent, grâce à des sentiers et des aménagements doux	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Valoriser les motifs plantés et naturels structurants comme des éléments de repères (allées plantées, parcs, boisements, ripisylve, etc...)</li> <li>&gt; Restaurer les continuités écologiques des ripisylves et des corridors boisés</li> </ul>				> Donner à voir les paysages depuis les axes traversants en créant des percées / vues pour révéler leurs diversités

# QUELQUES RÉFÉRENCES LOCALES



## LE PONT DES FAYETTES

### Valbonnais

Le Pont des Fayettees dans la plaine de Valbonnais a été reconstruit en bois, béton et acier en 2000, en remplacement d'un ancien pont. Remarquable par sa couverture en bois peu commune réalisée en tavaillons de mélèze, il marque l'entrée dans le Parc national des Écrins en mettant en avant les ressources locales et les paysages forestiers du territoire.

De part et d'autre de la chaussée, ce pont d'une longueur de 38,50 m et d'une largeur de 12,60 m possède deux couloirs sécurisés pour les piétons. La largeur du toit est supérieure à celle de l'ouvrage couvert, de manière à protéger aussi les voies piétonnes.

Cet ouvrage a été nommé lauréat en 2001 au Palmarès des Réalisations Bois Rhône-Alpes (Trophée Fibra) « Aménagements extérieurs et routiers ».

Date de livraison : 2000

Coût du projet : 671 000 € HT

Source : [www.arborescence-concept.com](http://www.arborescence-concept.com)



© [geologie-patrimoine-matheysine.fr](http://geologie-patrimoine-matheysine.fr)

## LE CANAL DES MOINES COMME CONNEXION PIÉTONNE

### Valbonnais et Entraigues

Le Valbonnais est caractérisé par l'existence d'un réseau important de canaux d'irrigation destinés à l'agriculture comme le canal des Moines d'une longueur de 7 km entre Champchaizat (855 m / Chantepérier) et le ruisseau du Royer (810 m).

Construit au XIV<sup>e</sup> siècle pour irriguer les parcelles agricoles de la plaine de Valbonnais, ce canal historique, toujours en fonctionnement aujourd'hui, offre des tracés de promenade familiale et ombragée.

Des éléments de patrimoine architectural, comme les ponceaux, ponctuent ce parcours au bord de l'eau. Ces constructions en pierre, permettant historiquement le débardage des troncs d'arbre, offrent aujourd'hui des couloirs écologiques pour la faune.

Afin de maintenir cette connexion piétonne entre les villages et les hameaux, le canal, accompagné de son sentier, sont gérés et entretenus par une Association Syndicale Autorisée (ASA de la Marsanne) qui organise chaque année des corvées collectives permettant ainsi d'impliquer les habitants à la préservation de ces aménagements historiques.



© [gemsa.fr](http://gemsa.fr)

## LA RECONVERSION DE LA CIMENTERIE EN SITE D'ESCALADE

### Pont du Prêtre (Valbonnais)

Le Valbonnais présente sur son territoire de nombreuses cimenteries notamment celle de Pelloux au Pont du Prêtre. Ces cimenteries, utilisant la force de l'eau, ne sont plus en activité aujourd'hui.

Dans ces sites industriels, les strates calcaires ont été exploitées pour la production de ciment. Elles ont ainsi été débitées au cours du temps et la morphologie actuelle résulte de ces prélèvements.

Aujourd'hui, ces dalles calcaires redessinées par l'homme, lorsque la carrière était en activité, ont été reconverties en site d'escalade.

L'aménagement de ce site d'escalade au cœur de la carrière de Pelloux permet de valoriser ces anciens lieux d'extraction et ce patrimoine local par le développement d'activités de sports de plein air.

Source : [http://geologie-patrimoine-matheysine.fr/sites\\_remarquables/valbonnais\\_escalade.html](http://geologie-patrimoine-matheysine.fr/sites_remarquables/valbonnais_escalade.html)



# LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

- — — Limite départementale
- — — Limite d'unité paysagère
- — — Limite communale



Atlas des paysages de l'Isère, Département de l'Isère, 2023 / Source : voir mode d'emploi

# LE VALBONNAIS



Siévoz



# LES HAUTES VALLÉES



## MODE D'EMPLOI

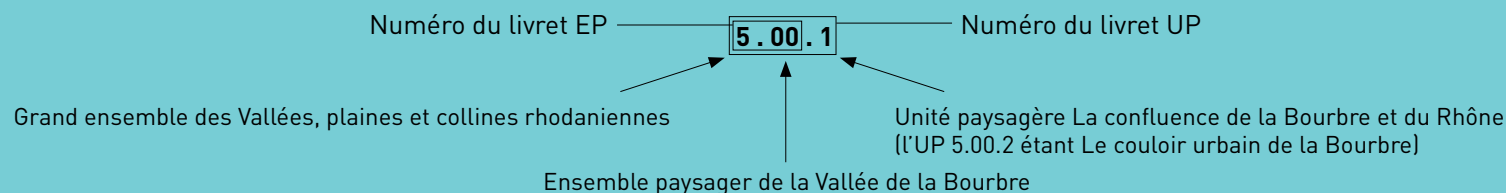


### NOMENCLATURE DES LIVRETS

La numérotation des livrets EP (ensembles paysagers) et UP (unités paysagères) s'appuie sur différents éléments existants. Les EP sont numérotés et nommés selon la nomenclature de la carte des paysages de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, élaborée par la DREAL en 2015. La numérotation est constituée de la manière suivante :

- les grands ensembles paysagers régionaux > premier numéro
- les ensembles paysagers régionaux > deuxième numéro
- les unités paysagères départementales > troisième numéro

Par exemple :



### SOURCES DES CARTES

#### Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

#### Limites de communes

- Admin express 2022 > IGN

### BLOC-DIAGRAMME

Cette illustration est une représentation synthétique et schématique du territoire permettant d'illustrer les différentes spécificités paysagères et les enjeux paysagers.

### TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

### SOURCES DES PHOTOGRAPHIES ET DES ILLUSTRATIONS

Les photographies sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs, sauf mentions indiquées dans le tableau (voir mentions légales).

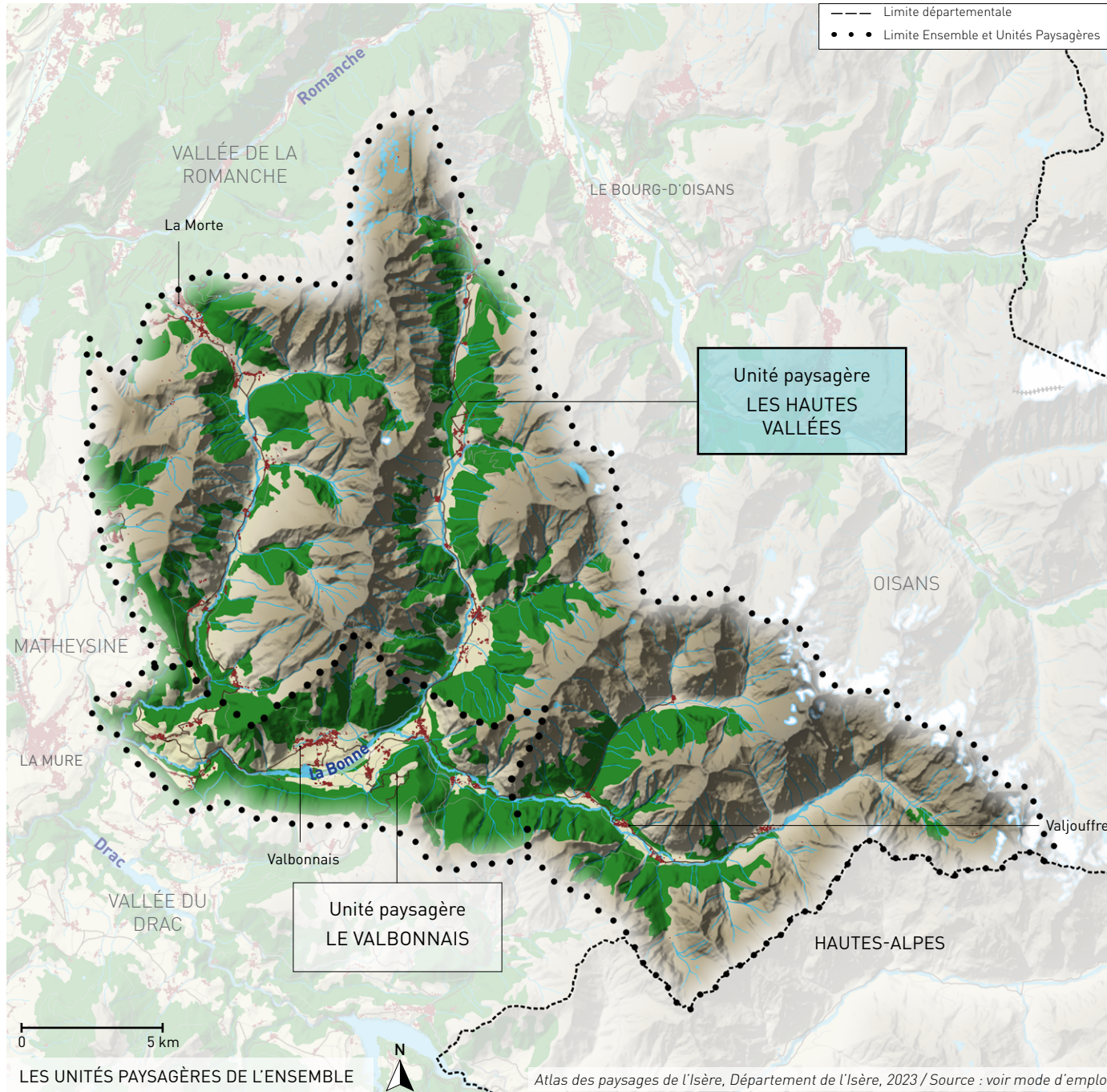
Les photographies réalisées dans le périmètre du Parc National des Écrins ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès du Parc.

Les illustrations non produites par l'Atelier Passeurs sont libres de droits ou ont fait l'objet de demandes d'autorisation obtenues auprès des propriétaires ou auteurs.

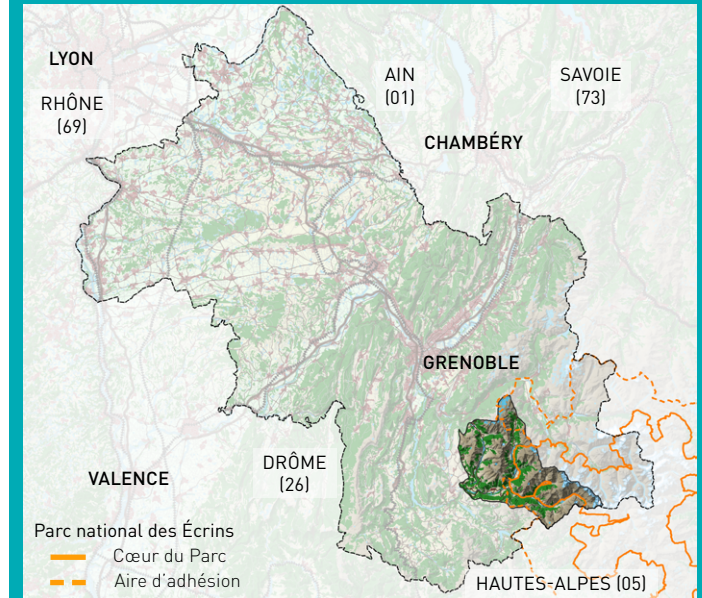


<b>Contexte paysager</b>	<b>4</b>
<b>Présentation de l'unité</b>	<b>5</b>
<b>Spécificités paysagères</b>	<b>6</b>
.....	
<b>Tendances d'évolution</b>	<b>7</b>
- Le Périer - commune de Chantepérier (1960 - 2020)	8
.....	
<b>Enjeux paysagers</b>	<b>9</b>
<b>Proposition d'objectifs de qualité paysagère</b>	<b>10</b>
<b>Déclinaison des OQP en actions envisageables</b>	<b>11</b>
.....	
<b>Quelques références locales</b>	<b>12</b>
<b>Les communes de l'unité paysagère</b>	<b>13</b>

# CONTEXTE PAYSAGER



## L'ensemble paysager des sommets et vallées du Valbonnais dans le Département.



### Synthèse des caractéristiques paysagères de l'ensemble paysager (rappel) :

Un relief sculpté par l'occupation ancienne des glaciers. Un territoire organisé en vallées profondes et sinueuses où l'eau et la présence du minéral prédominent dans les paysages.

Des boisements occupant les pentes abruptes qui s'affinent en haie bocagère et en arbres trognes en bordure de plaine.

Des paysages agraires où les espaces de pâture au cœur des plaines et les alpages prédominent, malgré un pastoralisme en déclin qui entraîne une expansion de la forêt et une fermeture des paysages.

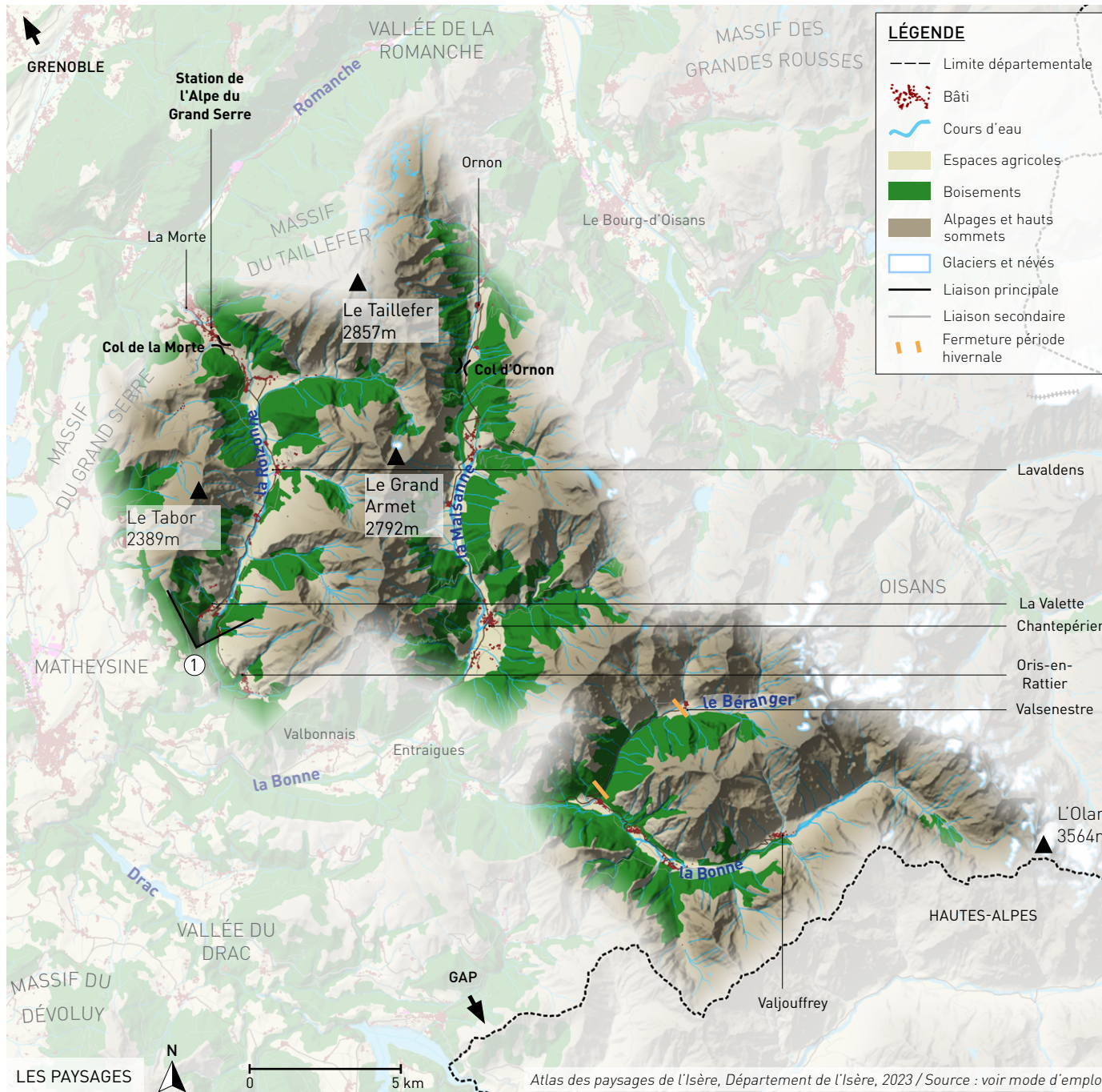
Un territoire peu habité où les populations sont réunies dans des villages groupés aux creux des vallées. Un développement urbain fortement limité qui profite à la préservation du patrimoine bâti.

Un territoire isolé uniquement desservi par les routes de montagne. Des équipements permettant aux populations d'habiter ce territoire de montagne et de profiter de ses ressources naturelles grâce aux ponts, canaux d'irrigation et aménagements sécuritaires.

Des reliefs emblématiques dont le Taillefer et l'Olan, une ambiance sauvage et rude qui marque l'entrée sur le Parc national des Écrins et l'Alpe du Grand Serre comme station de ski de moyenne montagne dispersée dans le paysage et attractive.



# PRÉSENTATION DE L'UNITÉ



La vallée boisée et encaissée de la Roizonne.

Composé de quatre vallées glaciaires où s'écoulent des cours d'eau torrentiels : la Bonne, le Béranger, la Malsanne et la Roizonne, ce territoire isolé comprend des motifs de naturalité exceptionnels.

Certaines vallées sont ouvertes sur celle de la Romanche, d'autres forment des reculées qui butent sur les hauts sommets du massif des Écrins.

Les paysages sont encaissés et alternent entre vallées et hauts sommets montagneux, où la beauté minérale et boisée est omniprésente.

Les hautes vallées se montrent plutôt austères, inhospitalières, sauvages, avec des versants abrupts et découpés où le soleil pénètre difficilement. Au fil de l'eau, les villages groupés de petite taille marquent les fonds des vallées, qui s'élargissent sur certaines portions pour former des plaines agricoles et fertiles.

Les activités de loisirs se concentrent essentiellement à l'Alpe du-Grand-Serre où les équipements s'intègrent dans un paysage boisé et entretenu par le pastoralisme.

Au cœur de l'unité paysagère, le Taillefer représente un motif majeur des horizons lointains de Grenoble et offre une vision panoramique sur les massifs alentours.



# SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

## Un territoire propice à la pratique de sports de plein air

- Des remontées mécaniques et des pistes de ski occupant les alpages à l'Alpe-du-Grand-Serre
- Des infrastructures touristiques (bâtiments techniques, parkings, etc.) de petites tailles et intégrées dans le paysage
- Des équipements 4 saisons pour profiter de la montagne toute l'année (piste de vtt, via ferrata, etc.) et de nombreux sentiers de randonnée
- Des chalets de montagne individuels occupant les piémonts des versants ensoleillés à l'Alpe-du-Grand-Serre
- Des vues panoramiques exceptionnelles sur l'Oisans, Belledonne, le Sillon alpin, la Matheysine et le Valbonnais

## Des paysages agricoles de montagne

- Des alpages sur les sommets comme patrimoine naturel
- Des espaces agricoles en plaine et au cœur des vallées
- Des paysages agraires marqués par la prédominance des prairies pâturées et de fauche
- Des exploitations agricoles, de taille conséquente, ponctuant les prairies de montagne
- Des paysages empreints de clapiers (tas de pierres) et de murets en pierres sèches comme patrimoine vernaculaire

## Un territoire connecté à la vallée de la Romanche

- Les départementales D 114 et D 526 comme axes structurants, ouvrant ces hauts territoires sur la vallée de la Romanche par deux cols : col de la Morte et col d'Ornon

## Des paysages structurés et ceinturés par les boisements

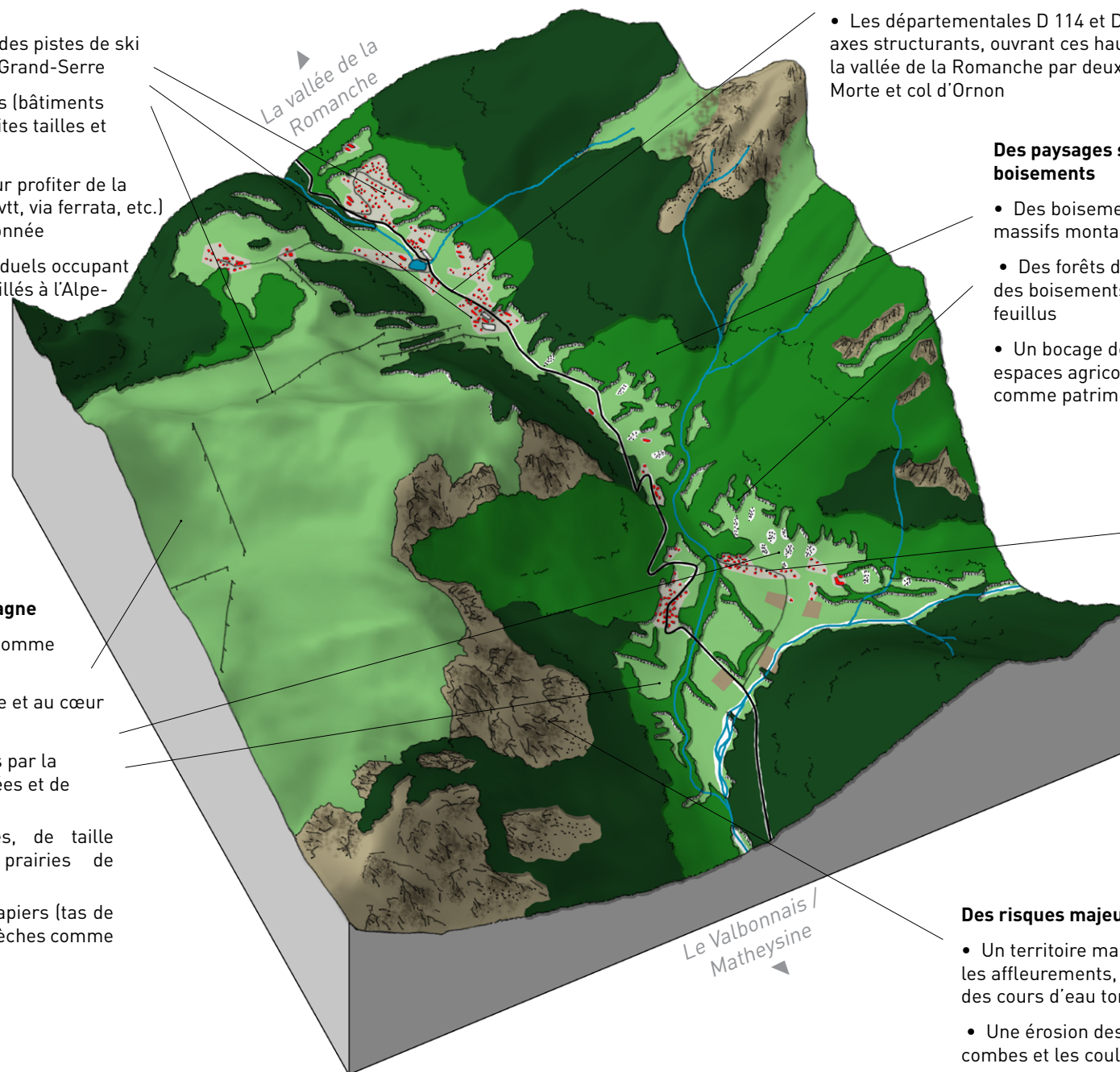
- Des boisements sur les versants abrupts des massifs montagneux et le long des cours d'eau
- Des forêts de conifères alternant avec des boisements mixtes et quelques forêts de feuillus
- Un bocage de montagne structurant les espaces agricoles et des arbres trognés comme patrimoine local

## Des vallées ponctuées de villages et hameaux groupés

- Des villages-rue et des hameaux, le long des axes de communication et au pied des versants
- Un développement urbain limité où les caractéristiques architecturales locales sont préservées
- Des versants schisteux que l'on retrouve dans les toitures en ardoises des constructions

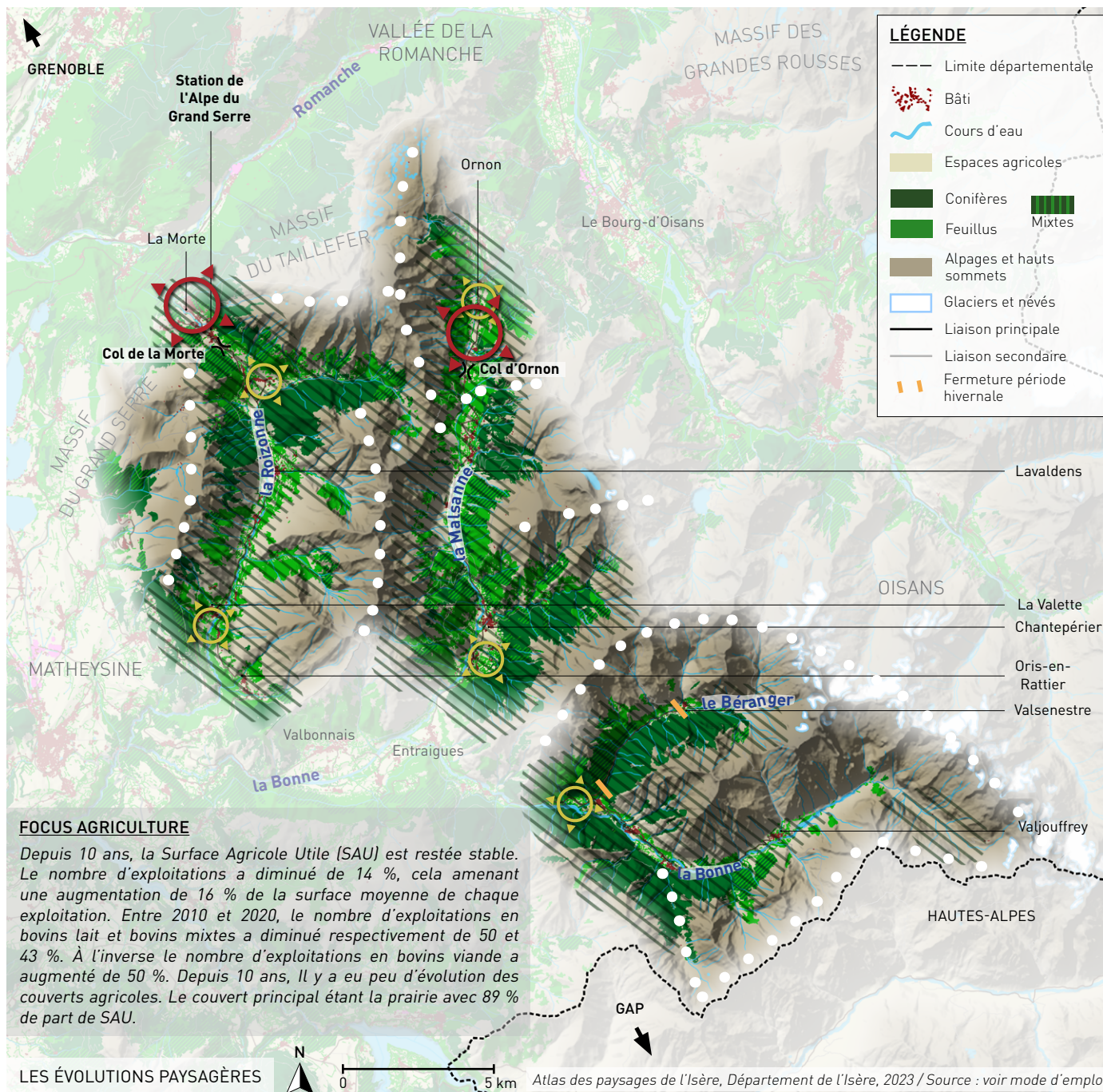
## Des risques majeurs prédominants

- Un territoire marqué par les risques naturels où les affleurements, les éboulis rocheux ainsi que des cours d'eau torrentiels sont nombreux
- Une érosion des versants importante dans les combes et les couloirs non boisés





# TENDANCES D'ÉVOLUTION



## FOCUS AGRICULTURE

Depuis 10 ans, la Surface Agricole Utile (SAU) est restée stable. Le nombre d'exploitations a diminué de 14 %, cela amenant une augmentation de 16 % de la surface moyenne de chaque exploitation. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations en bovins lait et bovins mixtes a diminué respectivement de 50 et 43 %. À l'inverse le nombre d'exploitations en bovins viande a augmenté de 50 %. Depuis 10 ans, il y a eu peu d'évolution des couverts agricoles. Le couvert principal étant la prairie avec 89 % de part de SAU.




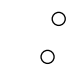
LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



0 5 km

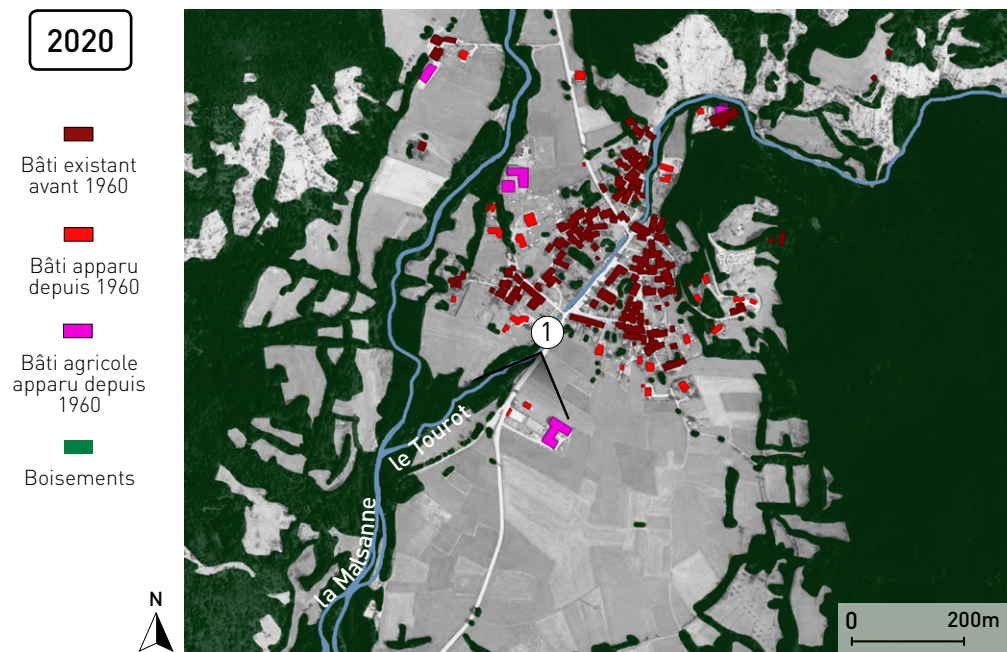
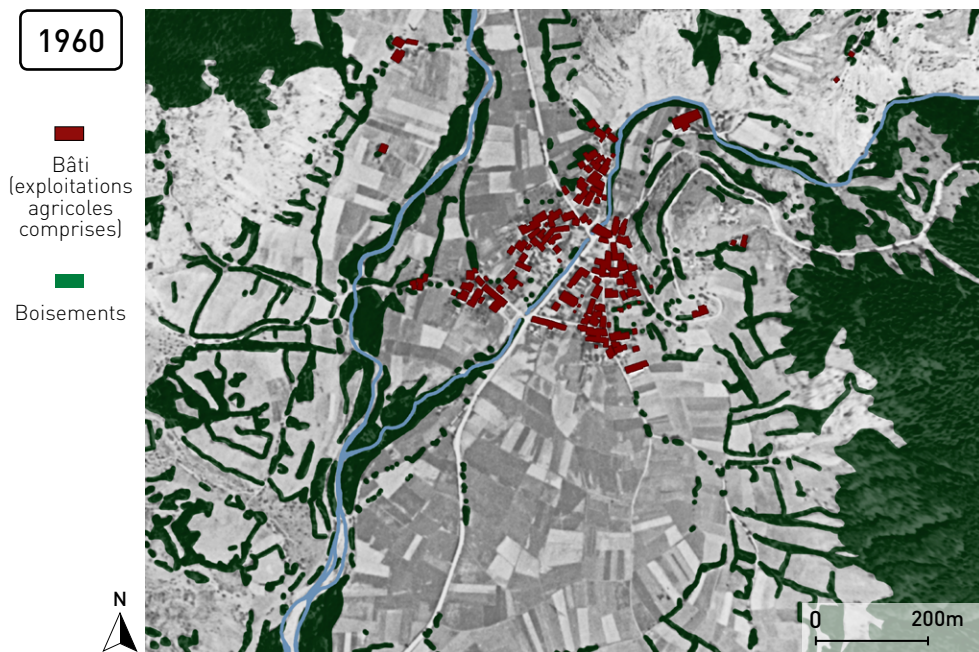
Atlas des paysages de l'Isère, Département de l'Isère, 2023 / Source : voir mode d'emploi

Les grandes évolutions paysagères perceptibles dans le territoire au cours des 40 dernières années, en particulier depuis les années 2000 (réalisation de l'Atlas des Chemins du paysage en 2001) :

- 
**Fermeture des paysages par les boisements**
  - Développement des boisements sur les versants : l'exploitation forestière étant difficile en raison des fortes pentes
  - Fermeture des clairières
  - Épaississement des boisements linéaires dans les espaces agricoles et au niveau des ripisylves
  - > Perte de la lisibilité des cours d'eau, des clapiers et du bocage de montagne
  - > Disparition des espaces ouverts, des clairières ainsi que des alpages à proximité des versants boisés
  
- 
**Développement de l'urbanisation et des équipements touristiques**
  - Implantation de chalets individuels sur les piémonts des versants ensoleillés à l'Alpe-du-Grand-Serre
  - Développement des équipements touristiques dans les stations de l'Alpe-du-Grand-Serre et du col d'Ornon (remontées mécaniques, parkings, plan d'eau de La Morte, etc.)
  - > Étalement urbain ciblé sur les deux stations de ski du territoire
  
- 
**Évolution du modèle agricole**
  - Agrandissement des parcelles agricoles
  - Installation d'exploitations agricoles de taille conséquente au cœur des paysages agraires
  
- 
**Évolution du territoire de montagne liée au changement climatique et adaptation des aménagements**
  - Fragilisation des affleurements et des sommets rocheux
  - Renaturation des cours d'eau pour limiter les risques de crue
  - Réduction des glaciers et des névés dans les zones de hautes altitudes



# LE PÉRIER - COMMUNE DE CHANTEPÉRIER (1960 - 2020)



Source : voir mode d'emploi p2.

## Développement des boisements et évolution du modèle agricole

Le Périer (commune de Chantepérier) a connu des évolutions agricoles et paysagères notamment en raison du développement des boisements.

Entre 1960 et aujourd'hui, le tissu urbain villageois a peu évolué. Quelques maisons individuelles ont été construites sur les pourtours du village.

### • Développement des boisements

- 1960 La végétation, sous forme de bocage de montagne au pied des versants, structure les espaces agricoles.

> 2020 Les haies bocagères ont évolué en boisements et les ripisylves de la Malsanne et du Tourrot se sont épaissies.

>> Perte de la lisibilité du bocage de montagne et des cours d'eau

### • Évolution du modèle agricole

- 1960 De nombreux espaces cultivés, pâturés et de fauche sont présents dans ce territoire montagnard. Ces parcelles de petite taille forment des paysages diversifiés, ouverts et entretenus autour du hameau du Périer.

> 2020 Des exploitations agricoles, de tailles importantes, se sont installées à proximité du noyau villageois et les parcelles dédiées à l'agriculture se sont agrandies suite aux remembrements.

>> Homogénéisation des paysages agraires



Source : google.com



# ENJEUX PAYSAGERS

« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur changements, soit par leur restauration. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »  
Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages

Autrement dit, un enjeu est un **élément du paysage à perdre** ou **à gagner**, sur lequel on souhaite **miser** pour construire l'**avenir** du territoire.

## DES LIEUX TOURISTIQUES CULTURELS ET DE PLEINE NATURE AMÉNAGÉS ET ÉQUIPÉS DE MANIÈRE RAISONNÉE ET INTÉGRÉE AU PAYSAGE

- Les aménagements de loisirs et leur développement (remontées mécaniques, bâtis techniques, pistes, parkings, etc.)

## LA TRANSITION TOURISTIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES LOCALES

- La diversité de l'offre touristique notamment 4 saisons
- Les activités liées au terroir et aux paysages : agritourisme, etc.

## LA LISIBILITÉ DE LA STRUCTURE URBAINE HISTORIQUE DES VILLAGES ET DES HAMEAUX ET DES COUPURES D'URBANISATION

- La qualité paysagère des entrées de bourgs / villages
- Le développement des chalets individuels de montagne
- La lisibilité dans le paysage des silhouettes villageoises
- L'organisation historique de l'implantation urbaine en bourgs et hameaux

## LES AXES DE DÉPLACEMENT COMME DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET DES PARCOURS DÉDIÉS AUX MOBILITÉS DOUCES

- La diversité des paysages traversés depuis les axes majeurs de déplacement
- Les liaisons douces entre les villages / hameaux et les sentiers de randonnée

## LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES PAYSAGES AGRICOLES

- Les alpages et l'agriculture de montagne comme éléments de patrimoine

## L'OUVERTURE DES PAYSAGES ET LE COUVERT VÉGÉTAL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- L'ouverture paysagère autour des villages et au cœur des clairières
- L'ouverture dans les alpages
- Les boisements et les essences végétales face au changement climatique

## DES TERRITOIRES DE MONTAGNE PROTÉGÉS ET SÉCURISÉS FACE AUX RISQUES NATURELS, ACCRUS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La prévention des risques naturels ainsi que l'intégration paysagère des ouvrages
- Les dispositifs de sécurisation et de préservation liés à la fonte des glaciers

## LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ DES VILLAGES ET HAMEAUX ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ISÉROISE

- Le développement des activités culturelles et commerciales
- Le patrimoine bâti local comme caractéristique des villages et hameaux
- L'intégration des exploitations agricoles
- Les chalets d'alpage et les granges aujourd'hui abandonnés, l'évolution des refuges de montagne, notamment en matière réglementaire

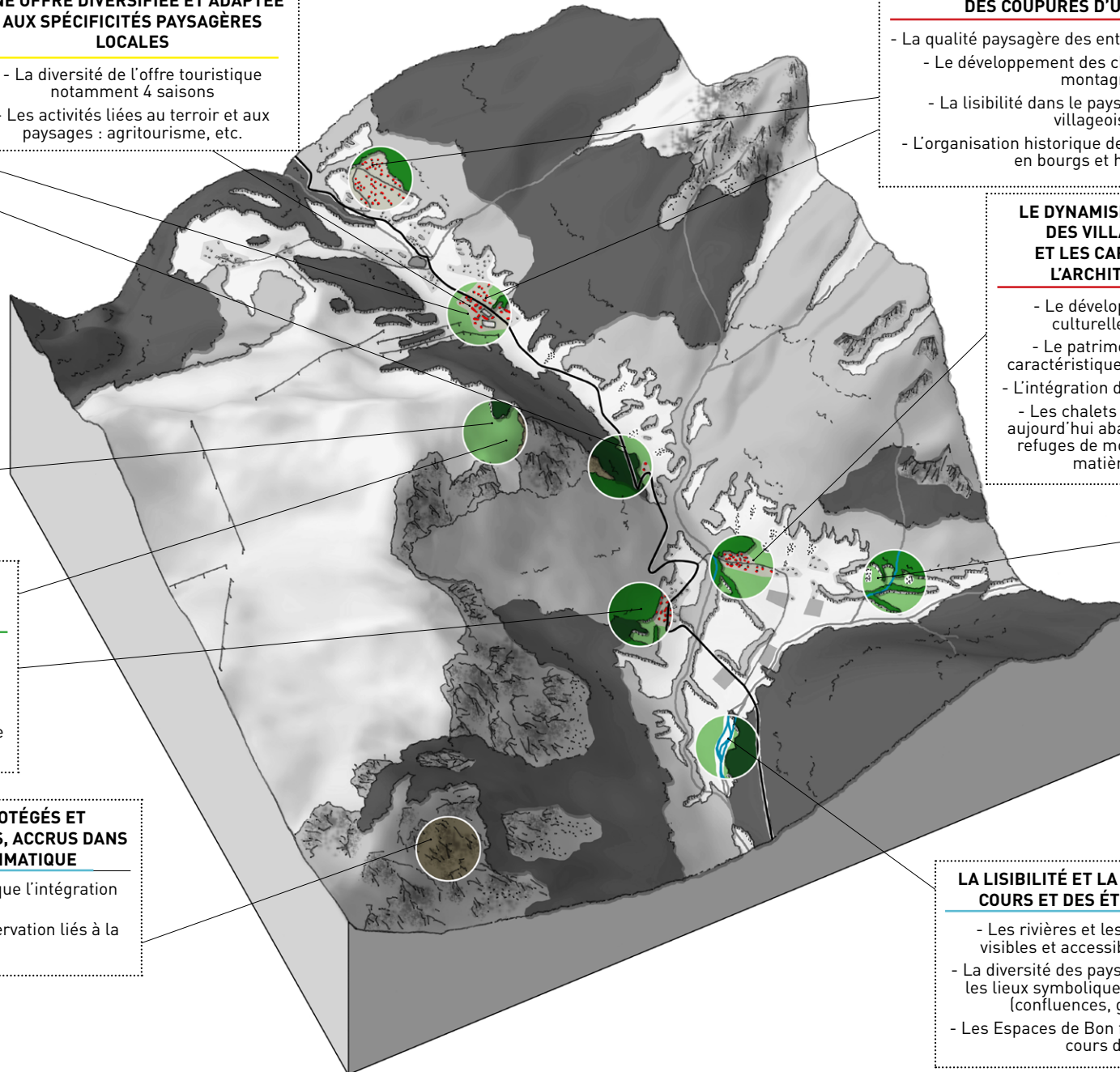
## DES MOTIFS AGRICOLES DIVERSIFIÉS

- La végétalisation au sein des espaces agricoles (boisements, haies, arbres isolés) comme élément essentiel au maintien de la biodiversité
- Les activités alternatives en développement qui apportent une plus-value économique et une diversité paysagère

## LA LISIBILITÉ ET LA NATURALITÉ DES COURS ET DES ÉTENDUES D'EAU

- Les rivières et les étendues d'eau visibles et accessibles aux publics
- La diversité des paysages au fil de l'eau, les lieux symboliques et patrimoniaux (confluences, gorges, etc.)
- Les Espaces de Bon fonctionnement des cours d'eau

Les enjeux de chaque unité paysagère sont issus des thématiques d'enjeux définies à l'échelle du département.



# Proposition d'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).  
Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages



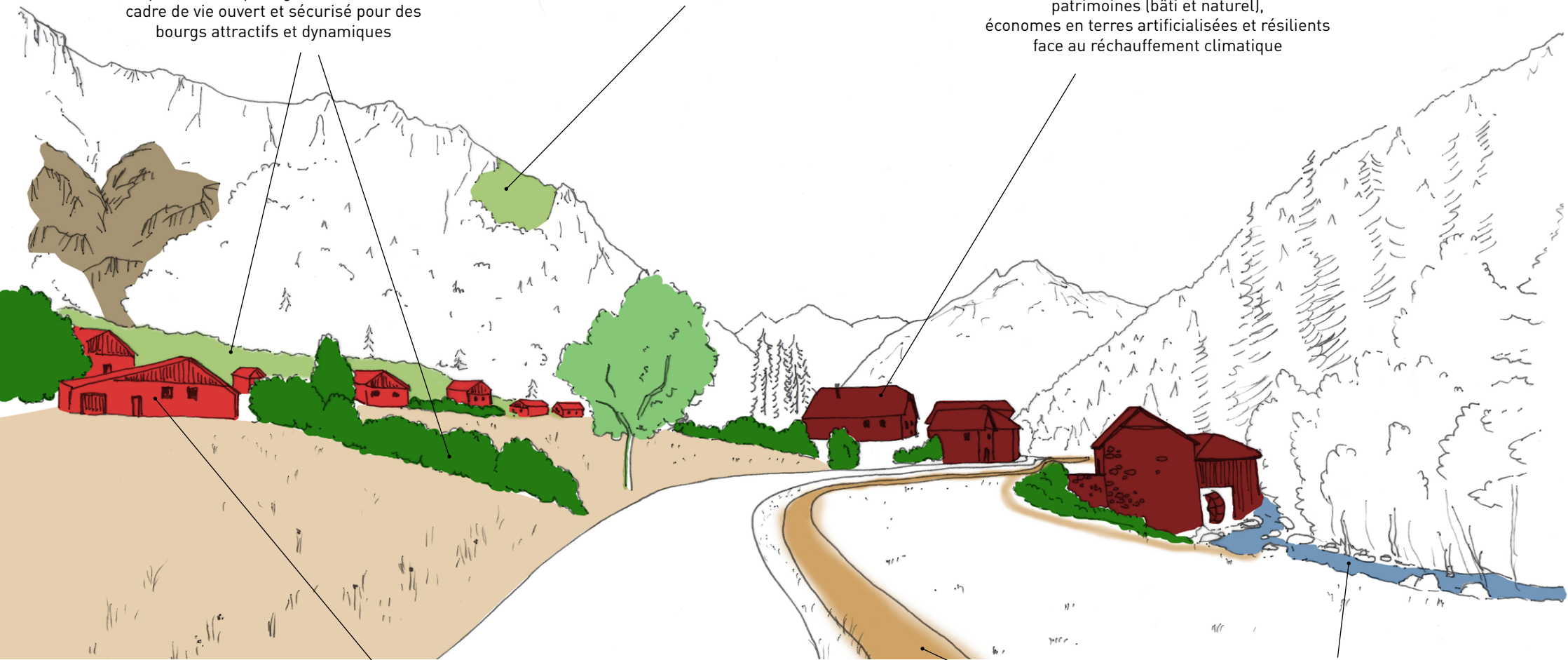
Des **VERSANTS DE MONTAGNE** qui dialoguent, vêtus d'une forêt patrimoniale exploitée mais partagée et formant un cadre de vie ouvert et sécurisé pour des bourgs attractifs et dynamiques



Des **ALPAGES** préservés et accueillants, façonnés par une activité pastorale dynamique



Des **MILIEUX URBAINS** qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique



Des **STATIONS DE MONTAGNE ET DES DOMAINES SKIABLES** attractifs aux « 4 saisons », respectant la fragilité de leur milieu, en limitant les équipements et en les intégrant subtilement à leur cadre paysager

Des **FONDS DE VALLEES** vivants aux cours valorisés, aux liaisons fonctionnelles et visuelles perméables et fluides pour tous et assurant un cadre de vie qualitatif

Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés en pistes d'actions à travers des fiches pédagogiques thématiques à l'échelle du département.





# Déclinaison des **OQP** en **actions** envisageables

RELIEF ET EAU	COUVERT VÉGÉTAL	AGRICULTURE	URBANISATION / ARCHITECTURE	ÉQUIPEMENTS	PERCEPTIONS
Des <b>MILIEUX URBAINS</b> qui s'appuient sur les éléments paysagers, l'histoire locale et les patrimoines (bâti et naturel), économes en terres artificialisées et résilients face au réchauffement climatique					
> Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles, lorsque cela est pertinent, grâce à des sentiers et des aménagements doux		> Préserver, autour des villes / villages, les terrains les plus propices à l'agriculture pour former des ceintures vertes	> Préserver / Valoriser les éléments patrimoniaux et aménager les espaces publics attenants > Favoriser les constructions en matériaux biosourcés, renouvelables et économes en énergie	> Rétablir ou créer des liaisons douces entre les pôles urbains et les sites naturels	
Des <b>VERSANTS DE MONTAGNE</b> qui dialoguent, vêtus d'une forêt patrimoniale exploitée mais partagée et formant un cadre de vie ouvert et sécurisé pour des bourgs attractifs et dynamiques					
	> Maîtriser la progression des boisements pour éviter la fermeture des paysages  > Restaurer les trames bocagères anciennes, recenser et préserver les arbres isolés et les vergers comme éléments du patrimoine paysager  > Veiller à l'équilibre des essences de feuillus et conifères, notamment dans la perspective de la résilience face au changement climatique	> Favoriser le maintien des prairies et des cultures aux abords des villages pour préserver l'ouverture des paysages	> Poursuivre la préservation / valorisation du bâti patrimonial vernaculaire, industriel, castral et des ouvrages d'art  > Mettre en valeur les silhouettes villageoises groupées, accrochées à la pente, et prendre en compte les covisibilités  > Requalifier les espaces publics des centre-bourgs pour valoriser leur spécificité	> Agir sur les sites exposés aux risques naturels en privilégiant les aménagements naturels et intégrés au paysage  > Canaliser les flux récréatifs et ménager des espaces boisés de loisirs pour éviter les conflits d'usages avec les producteurs	
Des <b>ALPAGES</b> préservés et accueillants, façonnés par une activité pastorale dynamique					
> Préserver les milieux humides d'altitude		> Limiter l'enrichissement des alpages en favorisant le maintien de l'activité pastorale	> Préserver / Réhabiliter le bâti patrimonial vernaculaire d'altitude, particulièrement les cabanes de berger		> Valoriser le lien culturel fort existant entre les vallées et les alpages  > Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables
Des <b>STATIONS DE MONTAGNE ET DES DOMAINES SKIABLES</b> attractifs aux «4 saisons», respectant la fragilité de leur milieu, en limitant les équipements et en les intégrant subtilement à leur cadre paysager					
		> Favoriser l'entretien pastoral des pistes de ski  > Favoriser l'intégration paysagère des domaines skiabiles	> Requalifier les espaces publics des stations de montagne (piétonisation et végétalisation) > Préserver les caractéristiques architecturales locales (implantation dans la pente, forme architecturale, volumes et matériaux) > Maîtriser le développement urbain des stations de montagne	> Maîtriser le développement et intégrer aux paysages les aménagements et les infrastructures de loisirs, dans la perspective d'une activité aux « 4 saisons » durable et raisonnée	
Des <b>FONDS DE VALLÉES</b> vivants aux cours valorisés, aux liaisons fonctionnelles et visuelles perméables et fluides pour tous et assurant un cadre de vie qualitatif					
> Rendre les cours et les étendues d'eau visibles et accessibles, lorsque cela est pertinent, grâce à des sentiers et des aménagements doux					> Donner à voir les paysages depuis les axes traversants en créant des percées / vues pour révéler leurs diversités

# QUELQUES RÉFÉRENCES LOCALES



## VALORISATION DU SITE INDUSTRIEL DES SÉGOINS

### La Chalp (Valjouffrey)

Le site des Ségoins possède une scierie qui, autrefois, grâce à la force de l'eau mettait en mouvement une grande roue en mélèze afin d'actionner deux scies : une battante et une circulaire. En 1925, sur ce même site et utilisant la force motrice de la Bonne, une centrale a été mise en service pour produire de l'électricité pour la commune. Les activités du site ont cessé en 1957.

Afin de conserver la mémoire du territoire, des travaux de rénovation ont été entrepris en 2014. La toiture de la micro-centrale a été refaite et différents travaux ont été réalisés sur le bâtiment de la scierie, dont le bois provenait exclusivement de la forêt communale. La roue a également été remise en service. Un parcours pédagogique, comprenant une passerelle himalayenne et des panneaux d'interprétation, a été mis en œuvre pour faire découvrir les différentes étapes de la filière bois et offrir des points de vue remarquables sur les gorges de la Bonne.

Le site réhabilité des Ségoins a été lauréat en 2021 pour les prix « Construction Bois Isère » et « Aurhalpins du patrimoine ». Ce projet est également soutenu et suivi par le Parc national des Écrins depuis 2007.

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/scierie-segoins-reprend-vie-valjouffrey>



© symbhi.fr

## RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DE LA BONNE ET DU MALENTRAZ

### Les Faures (Valjouffrey)

En août 2020, des travaux de restauration ont été entrepris au niveau de la confluence entre la Bonne et le Malentraz.

Cette portion était endiguée depuis une cinquantaine d'années pour protéger les habitations et permettre le pâturage. Les travaux ont ainsi permis de rétablir un espace minimal de divagation pour ces deux cours d'eau et de restaurer la dynamique alluviale de cette confluence afin de recréer des milieux naturels variés tout en préservant les usages actuels et la protection contre les inondations pour les habitations.

Sur la Bonne, des blocs béton ont été démantelés et la digue existante a été arasée.

Sur le Malentraz, en rive droite une digue a été construite pour la protection des habitations et en rive gauche la digue existante a été consolidée.

La confluence de la Bonne et du Malentraz a également été dévégétalisée afin de permettre la divagation des cours d'eau.

**Coût travaux** : 335 000 € HT

Source : [www.symbhi.fr](http://www.symbhi.fr)



© golay-architecte.fr

## RECONVERSION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN GÎTE COMMUNAL 'LES ARIAS'

### Le Désert (Valjouffrey)

Il y a une dizaine d'années, la commune de Valjouffrey a engagé une stratégie de revitalisation de ce hameau isolé de la vallée de la Bonne afin de répondre aux besoins des randonneurs tout en créant de l'emploi sur le territoire.

Dans cette perspective d'évolution urbaine, l'ancienne école a été reconvertie en gîte communal et la cour de récréation est devenue une place publique tournée vers le grand paysage.

Exemplaire en matière d'isolation, d'économie d'énergie et de gestion des déchets, le gîte accueille 30 couchages à l'étage et des espaces de vie collective au rez-de-chaussée.

Le principe de polyvalence de la salle de restauration offre une place à de nouvelles fonctions et à d'autres temporalités d'usage : expositions, repas associatifs, fêtes familiales, séminaires professionnels, etc.

Ce projet mené avec le Parc national des Écrins a permis de créer un lieu de convivialité pour le village et une nouvelle halte désormais incontournable pour les visiteurs.

**Date de livraison** : été 2012

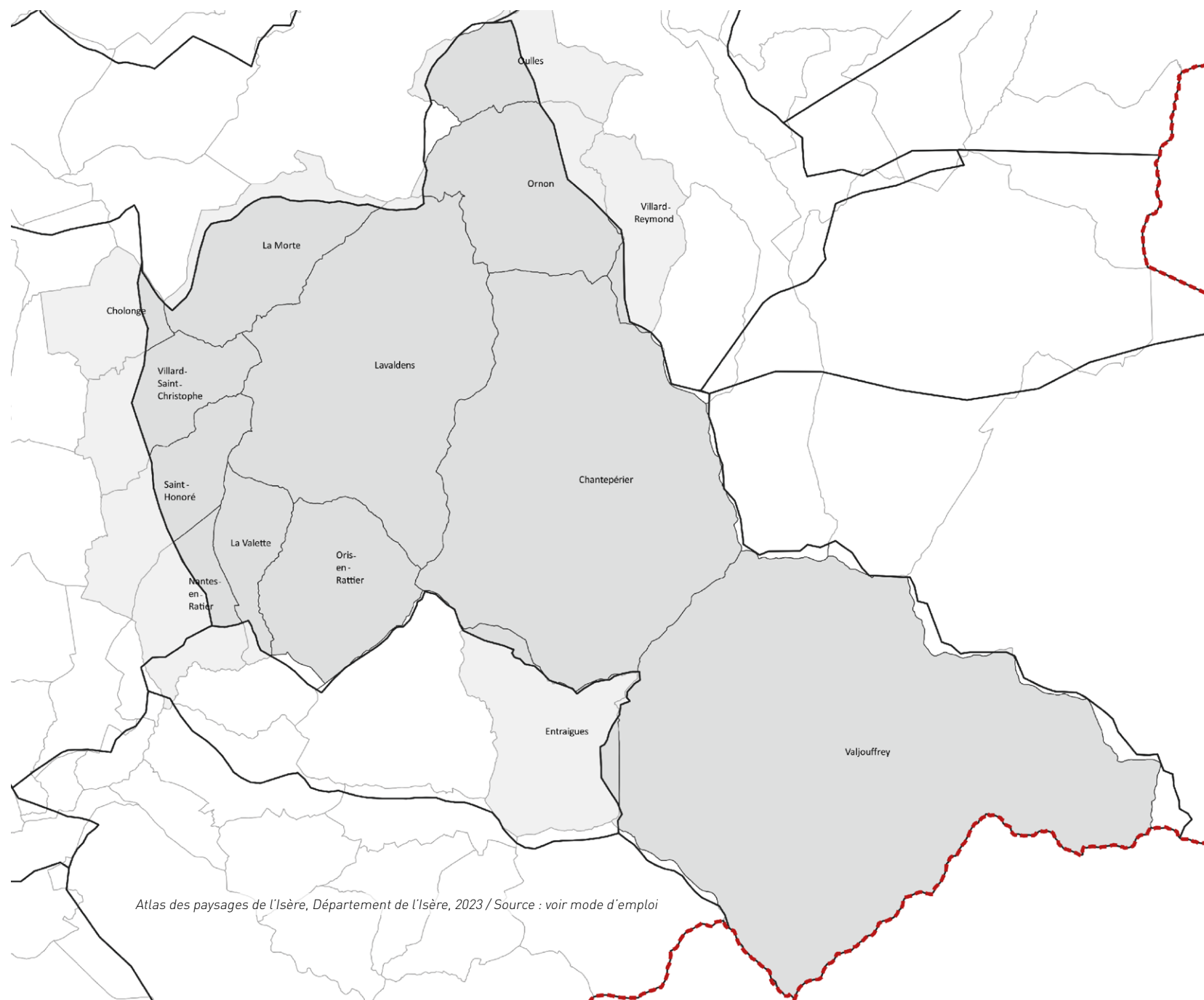
**Coût travaux** : 650 000 € HT

Source : [www.golay-architecte.fr](http://www.golay-architecte.fr) et [www.ecrins-parcnational.fr](http://www.ecrins-parcnational.fr)



# LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

- Limite départementale
- Limite d'unité paysagère
- Limite communale



*Atlas des paysages de l'Isère, Département de l'Isère, 2023 / Source : voir mode d'emploi*

# LES HAUTES VALLÉES



Chantepérier